



POLICE MUNICIPALE

MISE EN LIGNE LE 08-07-2024

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRETE

**CONCERNANT L'ABROGATION
DE L'ARRÊTÉ MUNICIPAL DE STATIONNEMENT APM N°24/1048
EN DATE DU 22 MAI 2024**

**(CONCERNANT LE STATIONNEMENT
DEVANT LE N°66 BOULEVARD DANIEL HEDDE
LE VENDREDI 7 JUIN 2024)**

PL/BM
APM 24/1492

Le Maire de la Ville de ROYAN,

Vu les articles L.2122-28, L.2213-1 à L.2213-6 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté ASG N°20.1304a en date du 06 juillet 2020, portant délégation de signature à Monsieur Philippe CUSSAC, Cinquième Adjoint,

Vu les articles 131-13 et R.610-5 du Code Pénal,

ARRETE

ARTICLE 1 : L'arrêté municipal APM N°24/1048 en date du 22 mai 2024, concernant le stationnement devant le n°66 avenue Daniel Hedde, le vendredi 7 juin 2024, est abrogé.

ARTICLE 2 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, Monsieur le Commissaire de Police et tous Agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 08 juillet 2024

Fait à ROYAN, le 3 juillet 2024

*Pour le Maire,
et par délégation
Le Cinquième Adjoint,*



Philippe CUSSAC